Quarantième Année — N° 365 — UN NUMÉRO : 15 CENTIMES — MARDI 31 DÉCEMBRE 1895

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis
à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28.
à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 30 DÉCEMBRE 1895

Le VOTE du BUDGET

Le budget a été voté samedi soir par les deux Chambres, afin que fût accomplie la promesse qui avait été faite à ce sujet dans la Déclaration ministérielle. Nous n'aurons pas de douzièmes provisoires au commencement de l'année prochaine, comme nous en avons eu au commencement de celle-ci.

C'est un avantage assurément, mais peut-être a-t-il été acheté un peu cher. Malgré la bonne volonté qu'il a mise à améliorer la besogne de la Chambre, on ne peut pas dire que le Sénat ait abouti à des résultats très heureux. Ce n'est pas tout à fait sa faute ; il y a en sa faveur des circonstances atténuantes, car le budget lui a été renvoyé seulement le 11 décembre.

Les radicaux se sont beaucoup félicités d'avoir obtenu de la Chambre qu'elle le votât en temps opportun; cela veut dire qu'on a laissé au Sénat tout juste le temps matériellement nécessaire pour le voter lui-même, mais non pas pour l'étudier et le discuter sérieusement.

Nous avons déjà dit que, lorsque la Chambre prenait huit mois pour accomplir cette tâche, c'était vraiment trop peu de ne donner que huit jours au Sénat. Mettons qu'il en ait eu quinze, cette année ; ce chiffre est encore insuffisant.

La discussion a bien commencé : elle a eu, au début, le caractère méthodique et réfléchi qui convient à la Haute Assemblée ; mais, à mesure qu'elle avançait, elle devenait plus rapide, plus hâtive, plus sommaire.

La date fatale, où tout devait être terminé, approchait. Le Sénat a fait de son mieux ; il a multiplié ses séances ; il en a tenu le matin ; il en a tenu l'après-midi : il en a tenu le soir. Cela prouve son dévouement, mais pas autre chose.

Il est impossible de bien discuter dans des conditions semblables. La fatigue ne tarde pas à se faire sentir sur l'Assemblée et le débat passe à côté d'articles très importants, tels que ceux qui surélèvent le timbre mis sur les valeurs étrangères, sans les aborder, ni même les effleurer.

Une telle discussion est inévitablement incomplète, partielle, superficielle.

Ce n'est pas que le Sénat n'ait trouvé chemin faisant, l'occasion de réaliser des économies utiles. Il comprend des hommes laborieux, attentifs, avisés, qui ont pris la peine d'étudier le budget article par article, et qui ont su indiquer un certain nombre de réductions à y opérer.

Il y en a eu de faites, par exemple, sur le budget des colonies, et nous sommes convaincus que ce budget spécial pourrait être encore réduit par quelqu'un qui le connaîtrait bien.

La plus importante des réductions a porté sur le ministère des travaux publics. On sait que la Chambre, d'accord avec le gouvernement et malgré sa commission, avait élevé à 88 millions le crédit affecté aux constructions nouvelles de chemins de fer; le Sénat l'a ramené à 78 millions, soit une économie de 10 millions, et certes s'il y a une économie digne d'être approuvée, c'est celle-là. Le malheur est qu'après avoir fait acte de perspicacité et d'indépendance en la votant, le Sénat ne l'a pas maintenue.

On peut lui appliquer le mot d'Horace : *Video meliora... deteriora sequor*. Le Sénat semble, dans ses votes, non pas indiquer une volonté ferme, mais émettre une proposition qu'il soumet respectueusement à la Chambre. Si la Chambre l'accepte, c'est tant mieux; si elle la repousse, le Sénat n'insiste pas. Or la Chambre repousse toujours les propositions sénatoriales lorsqu'elles *heurtent un intérêt électoral*, et elle se gêne d'autant moins pour le faire, qu'elle connaît les habitudes conciliantes qui finissent toujours par prévaloir au Luxembourg. Et c'est ce que nous déplorons.

LA LISTE DES 104

L'auteur de la liste

Paris, 29 décembre. — On lit dans le *Matin* : « Il fallait éclaircir à tout prix et vite le mystère qui plane sur la singulière publication de la *France*. L'important était de savoir quel était l'éditeur de cette prétendue liste des 104.

» A trois heures du matin, nous nous sommes rendus à Neuilly chez M. Paul Pascal, dont le nom avait été prononcé par M. de Colleville dans le cabinet du juge d'instruction et que l'on représentait comme ayant fourni au journal de M. Lafou le document incriminé. Voici les déclarations que nous a faites M. Pascal :

» Lorsque M. Barrès était directeur de la *Cocarde*, M. Vitrac-Desroziers vint lui offrir en présence de M. Pierre Denis et moi, une liste de parlementaires ayant touché à la caisse du Panama. Ce n'est du reste un secret pour personne, c'est tout au long dans un chapitre de son livre, *Les dessous ministériels*. Voici d'ailleurs le passage :

» La *liste d'Arton*, l'X... J'ai sous les yeux, en écrivant ces pages, la liste authentique des membres du Parlement qui ont touché à la caisse du Panama par l'intermédiaire d'Arton et par d'autres intermédiaires des billets de la Banque de France, à condition de voter la loi qui autorisait M. de Lesseps à prendre à l'épargne plusieurs centaines de millions pour les jeter à la rapacité de tous les loups cerviers de la politique et de la finance.

» Nul n'a osé prendre la responsabilité, jusqu'à ce jour, de produire cette lettre qui m'a été remise par un ministre, lequel la tenait lui même d'un administrateur de la société de Panama. Je la remets à MM. Maurice Barrès et Pierre Denis, *m'en rapportant à leur loyauté et à leur jugement*, du soin de la livrer à la publicité, le jour qui leur paraîtra le plus propice aux intérêts populaires qu'ils défendent avec un courage et une éloquence qui les désignent à toutes les missions de confiance intéressant le bien public.

» M. Barrès, ne trouvant pas dans les assertions et dans le document à lui remis par M. Vitrac-Desroziers des garanties d'authenticité suffisante, ne publia pas la liste et la garda simplement à titre documentaire.

Démarches de M. Colleville

» Or, il y a huit jours, M. de Colleville, qui est un de mes amis, me fit part de son intention de publier une liste de parlementaires ayant touché à la caisse de Panama et sachant que j'avais en entre les mains la liste confiée à M. Barrès, me demanda s'il ne me serait pas possible de l'avoir.

» Je refusai tout d'abord de la demander à Barrès ; mais, sur son instance, je lui promis d'essayer de retrouver la personne qui lui en avait remis la copie. J'acceptais d'autant plus volontiers de faire cette démarche que M. de Colleville m'assurait qu'il s'agissait de comparer cette liste simplement avec celle qu'il possédait déjà, il me chargea, au surplus, d'en négocier l'achat le cas échéant en tenant compte de la situation peu fortunée du journal.

» Quelques jours après et par hasard, tout extraordinaire que cela paraisse, je rencontrai Vitrac-Desroziers, et je lui fis part de la mission dont j'étais chargé. Je lui offris deux cents francs qu'il accepta. me demanda un jour ou deux pour faire copier le document et nous primes rendez-vous dans un café des environs de la place Clichy, le *Café de la Poste et du Télégraphe*. »

M. Pascal interrompt ses déclations et nous met sous les yeux une lettre de M. de Colleville, corroborant absolument ses dires et lui annonçant qu'il tenait à sa disposition les deux cents francs sur la simple certitude que la liste donnée par Vitrac-Desroziers serait identique à celle déjà remise à M. Barrès.

Donnant donnant

« Au jour venu, continue alors M. Pascal, MM. de Colleville, Bonneterre et moi étions au *Café de la Poste*, place Clichy. Il me remit les 200 francs que je portai immédiatement à Vitrac qui m'attendait dans un autre café et qui me confia en échange la copie de la fameuse liste. Je la rapportai à mon ami de Colleville et lui certifiai qu'elle me paraissait identique à celle que j'avais vue chez M. Barrès. »

» Là se borna mon ingérence dans cette affaire. J'ai voulu obliger un ami et rien de plus.

» Ainsi que vous le voyez, et j'insiste beaucoup sur ce point, je n'ai en aucune façon garanti l'authenticité de ce document ; il peut être vrai comme aussi il peut être apocryphe. Je n'en sais absolument rien. »

— Vous n'aviez pas d'autres documents joints à cette liste ?

— Absolument aucun.

Le nom du ministre, s. v. p.

— Avez-vous pu savoir quel est le ministre de qui Vitrac-Desroziers prétend tenir cette liste ?

— Nullement. Nous avons évidemment essayé de le faire causer, mais nous n'avons rien pu en tirer et ce n'est pas là la moindre raison qui a fait que M. Barrès n'a pas voulu y ajouter une plus grande créance.

— Que pensez-vous de cette publication ? On pense que si le journal la *France* n'a pas d'autres documents que celui-là pour appuyer la campagne qu'il mène, il s'est peut-être embarqué à la légère dans une aventure dont l'issue peut être fatale.

— Toutes les fois que j'ai interrogé mon ami de Colleville à ce sujet, il ne m'a pas répondu. Pourtant, je doute que ce soit là les seules armes dont il dispose. »

» Nous nous retirons en nous excusant de notre visite importune, et M. Paul Pascal nous remercie vivement au contraire d'être venu le mettre au courant de tout cela et ajoute que notre démarche ne l'a point étonné outre mesure ».

Ajoutons que M. Lalou a déclaré à un rédacteur du *Figaro*, que, bien que directeur de la *France*, il est resté absolument étranger à l'entreprise actuelle.

LA JOURNÉE DE DIMANCHE

Paris, 29 décembre. — Ce matin aucune nouvelle opération judiciaire n'a été faite au journal la *France*.

Aucune des assignations annoncées n'a encore été signalée.

L'affaire a été qualifiée par le parquet : « *Faux et usage de faux.* »

M. Clémenceau

M. Clémenceau publie la note suivante dans la *Justice* :

« Le journal la *France* publie mon nom dans une liste de députés, qu'il dit avoir vendu leur vote dans l'affaire de Panama. Bien que jusqu'ici personne n'ait encore réussi à savoir qui est l'auteur de cette publication, à l'appui de laquelle on apporte même pas un semblant de preuve, il faut que la lumière soit faite sur cette ignominie.

» Je vais donc recommencer sur de nouveaux frais l'affaire Norton et déposer une plainte. J'estime seulement que la *clarté du débat exige des poursuites individuelles*.

» G. Clémenceau. »

M. Herbette

Paris, 29 décembre. — M. Herbette, ambassadeur de la République française à Berlin, a cru bon, lui aussi, d'opposer, dans une note communiquée par le ministre des affaires étrangères à une agence officieuse, un démenti formel aux allégations qui le concernent, du journal la *France*.

Le syndicat de la presse parisienne

Paris, 29 décembre. — Le syndicat de la presse parisienne ému du tort que les publications de la *France* peuvent causer à la presse en général, aurait résolu de faire comparaître devant son bureau le rédaction de ce journal. Cette comparution aurait lieu incessamment.

La troisième liste

Paris, 29 décembre. — Ce qu'on a appris hier dans la soirée de l'origine de la liste publiée par la *France* avait édifié définitivement tout le monde sur sa valeur. N'entrons point dans le controuvée origine et la genèse de la publication de la liste que la lecture de la troisième tranche qui paraît aujourd'hui aurait levé tous les doutes.

La fantaisie, l'ignorance, l'invraisemblance y dépassent tout ce qu'on pouvait rêver. L'impression générale devant cette fumisterie polico-commerciale est une gaieté mêlée de pitié. A la *France* même, on n'entend que récriminations contre *M. de Colleville et contre ses amis*.

Bien entendu, toutes les versions qui couraient sur les mobiles secrets de cette publication, sur les manœuvres qu'elle cachait, tombent d'elles-mêmes. Il n'y a eu, dit-on, qu'une manœuvre, mais elle n'a rien de politique.

Au reste, on voudra bien reconnaître que nous l'avions prévu dès le premier tour nous avions même indiqué que cette liste était sans doute celle de M. Vitrac-Desroziers; nos prévisions sur l'autre point se sont trouvées justifiées

Ceci dit, nous donnons, à titre de curiosité, le troisième tronçon de la liste publiée aujourd'hui par la *France* :

Par la compagnie du Panama : Baïhaut, Burdeau, Gonod.

Par Reinach : Compayré.

Solitaires : Etienne, Thompson;

Finances : Germain, de Soubeyron;

Par Baïhaut : Marquisat, Mercier. Ces députés n'ont pas touché.

De même n'ont pas touché, un autre ayant encaissé pour eux, peut-être à leur insu : Numa Gilly, Basly, Camelinat, Chevillon.

Clergé : Freppel, Saint-Siège (chèque Lebaudy.)

Par Coltu : Arnous, de Laferrière;

Par Fontane : De la Berge;

Divers : Hubbard, Edouard Villar, Bernier, Neveux, Vernière, Labusière, Léon Leroi, Imbert.

Enfin, par Reynack : (Les chèques portant les noms des députés ayant été l'objet d'un ordonnance de non-lieu ou d'un acquittement en Cour d'assises) : Arène, Barbé, Dugué de la Fauconnerie, Gobron, A. Proust, Rouvier, J. Roche, Thévenet.

La *France* fait suivre cette liste des protestations de M. Chavoix, député de la Dordogne, de Mme veuve Henri Astruc, pour son père, M. Lisbonne, décédé, et de MM. Laguerre, Devès, Isaac et Denormandie.

L'instruction

Paris, 29 décembre. — M. Paul Pascal est convoqué pour demain chez M. Martin, commissaire aux délégations, qui a perquisitionné chez M. de Colleville.

Ce soir, M. Paul Pascal a fourni à un de nos confrères de curieux renseignements sur M. Vitrac-Desroziers, ancien agent de sûreté.

Le détenteur de la fameuse liste était tombé, paraît-il, dans un dénuement complet; il vivait au jour le jour et s'était mis à la tête d'un syndicat de chanteurs de cour pour les blessés de Madagascar.

Aujourd'hui M. Pascal s'est rendu chez M. Vitrac-Desroziers, avenue de Clichy, pour l'entretenir de l'affaire de la liste; ce dernier était disparu depuis huit jours de son hôtel meublé; son coup fait, il a jugé prudent de prendre le large.

Paris, 29 décembre. — Dans une lettre à M. Lalou, directeur de la *France*, M. de Colleville s'exprime ainsi :

« Maintenant tout a été dit pour la liste des 104; le mot de la fin a, paraît-il, été prononcé hier par M. Puybarand lui-même; « La cravate de Puybarand est devenue le nœud coulant qui « étranglera Colleville », aurait dit heureusement le distingué policier.

» Eh bien! quand vous verrez votre ami, le ministre qui fut visité par M. Aubé la veille de la publication de la liste, répétez-lui ce mot spirituel ; il en rira beaucoup, je vous l'assure. »

AUTOUR DU MONUMENT GUSTAVE NADAUD

Immortalisé malgré lui. — Les dernières volontés de Nadaud. — Souvenirs inédits du chansonnier.

Sous ce titre le *Gaulois* publie le très intéressant article qu'on va lire :

« Le hasard d'une promenade nous a conduit, hier, dans l'atelier du sculpteur Cordonnier : justement l'éminent artiste termine une figure ailée, d'une magnifique envergure, destinée au monument Nadaud entièrement achevé et déjà livré au fondeur, qui, bientôt, va s'élever sur une des plus belles places de Roubaix, la ville natale du célèbre chansonnier, où réside encore sa sœur, Mme Wacrenier-Nadaud.

» Le moment n'était-il pas bien choisi pour donner sur Nadaud quelques souvenirs inédits et bien faits pour détruire pas mal de légendes qui ont couru sur lui après sa mort.

» Sur les conseils de Mme Wacrenier-Nadaud, nous avons raconté à l'exécuteur testamentaire de son frère, M. Ernest Chebroux, le délicat poète-chansonnier que, par acclamation, la *Lice chansonnière* vient d'élire pour président, ce que nous avait dit le sculpteur Cordonnier, relativement au monument.

» — Vous ne savez peut-être pas une chose, nous avait dit le sculpteur, c'est que le monument que j'exécute pour Nadaud, se fait un peu malgré ses dernières volontés !

» Et M. Chebroux de me confirmer cette déclaration :

» — Voici la vérité. Il est exact que Nadaud, ce modeste par excellence, ne désirait pas de statue. Vous savez avec quel désintéressement il s'est toujours fait entendre dans les salons, où il était invité, sans jamais accepter le moindre « cachet » comme le font certains professionnels d'aujourd'hui. Nadaud, selon l'expression de Lamartine, n'était-il pas un « talent qui se donne et ne se vend pas. »

» Quoi d'étonnant que le jour même de ses obsèques ses nombreux amis aient immédiament songé à lui élever un monument digne de son talent ? M. Bossut, un grand industriel de Roubaix, et un des intimes de Nadaud, prit l'initiative de ce monument et me consulta. Hélas ! les dernières volontés de l'ami me semblaient formelles. Et ces dernières volontés, je puis aujourd'hui vous les communiquer.

» La veille de sa mort, le 27 avril 1893, pendant un instant de trêve que lui accordait le mal qui devait, le lendemain, nous l'enlever pour toujours, Nadaud me confirma les termes d'une lettre, que longtemps avant il m'avait, sentant sa fin arriver, adressée de Nice :

» — Ami, me dit-il dans un effort suprême, je vais faire mon dernier voyage. Je désire que tu recueilles mes suprêmes recommandations.

» Je fais mon adieu à la chanson.

» L'alouette vieillie se tait ; mais si je cesse de chanter, je n'oublie pas que nous avons beaucoup de pauvres cigales pour lesquelles la bise est toujours venue.

» C'est toi, cher ami, que je charge de faire une équitable répartition de mon petit avoir.

» Fais-la de suite : il ne faut pas que ceux qui ont besoin attendent.

» Ecoute bien encore. Je désire être enterré très simplement Pas de discours sur ma tombe ! Pas d'honneurs militaires, *et surtout pas de souscription après ma mort pour me faire élever un monument*.

— Et par quels efforts d'interprétation, demandons-nous à Chebroux, ce monument, si impatiemment attendu par les Roubaisiens, va-t-il s'élever quand même ?

» — Oh! j'ai hésité bien longtemps, croyez-le bien, entre la pensée de consentir au pieux hommage que les admirateurs de notre poète Nadaud voulaient rendre à sa mémoire et les *termes formels de sa volonté. Mais je connaissais plus que tout autre, mon vieil ami, je savais ce qui, dans son esprit, lui avait, par avance, fait deviner qu'on songerait, après sa mort, à immortaliser ses traits par le bronze et je saisissais fort bien les raisons de ce refus anticipé.*

» Ce que Nadaud n'a pas voulu, ai-je fini par répondre au président du comité de son monument, c'est qu'on pût, dans une souscription publique, demander à l'ouvrier, à l'humble, au petit, sa quote-part, ses dix sous... Dans un pauvre ménage, vingt sous ou même dix, oh ! mais, c'est une somme !... Aussi, devant un si noble témoignage d'impérissable amitié n'ai-je pas voulu refuser à ses pieux amis la joie de faire revivre Nadaud par le bronze et me suis-je contenté de leur demander ceci :

» Trouvez la somme nécessaire entre vous, ai-je écrit à M. Bossut, sans souscription publique, et je crois que de cette façon le bon Nadaud ne vous en voudra pas de l'avoir bien aimé. Sa bonne figure qui est là, devant moi, ne me reproche pas de vous encourager même dans votre dessein, car elle semble me dire, comme lui-même me le répétait si souvent :

» Tu sais bien, ami Chebroux, que tout ce que tu fais est bien fait ! »

» Et voilà pourquoi, quelques mois à peine après sa mort, les cinquante mille francs nécessaires au projet fixent trouvés entre amis, et voilà pourquoi nous nous réjouissons de pouvoir aller bientôt à Roubaix, qui se voue si admirablement au culte de Nadaud, assister à l'inauguration de son monument. »

* * *

« Et entraîné par ses souvenirs sur l'aimable poète, M. Chebroux, assis dans son cabinet de travail, où sont entassés tous les livres de l'auteur des *Deux Gendarmes*, son vieux piano qui vit éclore ses chansons, nous montre des paquets de lettres de Nadaud.

» Il nous permet de copier, la seconde partie de son testament, où Nadaud retrace brièvement sa vie.

» Ces lignes furent écrites par sa sœur, sous sa dictée, quelques jours avant sa mort.

« Pour Ernest Chebroux, sous la dictée de Gustave Nadaud, dans la nuit du 6 au 7 avril 1893.

» On ne m'a jamais accusé, mon ami Chebroux, d'être un vantard : avant de constituer l'acte par lequel je vais te laisser et laisse à la chanson une partie de ma petite fortune, je veux qu'on sache au prix de quels efforts elle a été acquise.

» Après la révolution de 1848, qui avait bouleversé le commerce français, *j'ai quitté les affaires, abandonnant* la maison à mon associé et me lançant dans la chanson comme un oiseau étourdi.

» Je pris un loyer de 250 francs. Les premiers 3.000 francs que j'ai recueillis me vinrent de l'éditeur Viellat, puis je fis avec la maison Heugel un traité, qui dura vingt ans, à 6.000 francs par an. C'était le beau temps de la chanson. Ici vient se placer l'histoire de l'indemnité de douze, puis de quinze cents francs qui fut demandée pour moi par Mme la princesse Mathilde pour des opérettes qui furent représentées chez elle, dans les grands salons de Paris, et qui obtinrent un grand succès. Ceci remonte aux années 1856-57.

» Comment j'ai pu vivre pendant ce temps, fréquentant les grands salons de Paris, sans jamais accepter un centime ? Il faut être pauvre dour le savoir.

» Ces opérettes sont : le *Docteur Vieux-Temps*, la *Valérie*, *Portes et fenêtres* et une quatrième, le *Roseau chantant*, qui n'a jamais été jouée, qui m'appartient et que je te prie d'accepter. Mais ce qui a fait une petite fortune, c'est l'édition de mes *Chansons illustrées* qui a dû me rapporter cent mille francs : un seul exemplaire s'est vendu huit mille francs; puis l'Académie m'a décerné un prix de six mille francs.

» Tu vois, ami Chebroux, que je puis, sans trop m'appauvrir, faire à toi et à la chanson le don que je suis déterminé à accomplir... »

Voilà pour sa fortune.

* * *

On sait que Nadaud, en mourant, n'était que chevalier de la Légion d'honneur. A ce propos M. Chebroux me confie que Nadaud avait failli devenir officier de notre ordre national.

C'était sous la présidence de M. Grévy.

» — Nadaud, raconte M. Chebroux, avait été amené à l'Elysée par un ami de M. Grévy qui lui avait affirmé que le président de la république tenait beaucoup à l'avoir à sa table et à l'entendre.

» Nadaud, après s'être longuement fait prier, consentit à aller déjeuner un jour avec M. et Mme Grévy. M. Wilson et deux ou trois amis.

» A la fin du repas, il fit entendre quelques-unes de ses vieilles chansons, et M. Grévy lui dit devant tous les convives :

» — Je tiens à vous annoncer moi-même, mon cher Nadaud, que vous allez recevoir, à la prochaine promotion, la rosette d'officier. »

Mais un des convives que nous ne désignerons pas autrement, s'adressant à M. Grévy, objecta que cette rosette était destinée à un autre, et Nadaud... ne fut jamais premu !

C'est égal, la chanson, « cette forme ailée de la pensée », comme disait Victor Hugo, a des privilèges que peut lui envier sa sœur aînée, la poésie.

Trois ans à peine après sa mort, Nadaud aura son monument, et Victor Hugo attend toujours le sien....

Marcel Hutin.

LE MARCHÉ A TERME

et la Chambre de commerce de Reims

Voici le rapport présenté, dans une récente réunion, à la Chambre de commerce de Reims, par son président, M. J. Poullot :

Messieurs,

Dans sa séance du 2 octobre 1894, après avoir entendu le rapport de M. Eugène Gosset, notre compagnie a exprimé le vœu que les *marchés à terme* de laines fussent assimilés aux opérations de bourse, et, comme tels, frappés d'un impôt, en raison du caractère presque exclusif de jeu, de spéculation pure, que présentent ces marchés.

Depuis cette époque, les abus si criants auxquels donnèrent lieu ces opérations, n'ont fait que grandir au point que, toute l'industrie lainière et le commerce des laines (à de très rares exceptions près), s'en sont fortement émus, et que tous les centres manufacturiers de la laine : *Roubaix, Tourcoing, Reims, Elbeuf, Sedan, le Cateau, Fourmies, Amiens, Mazamet*, ont formé des comités ayant mission de chercher le remède à apporter à cette situation.

Les délégués de ces centres manufacturiers se sont réunis à Paris, le 29 octobre dernier (1), et, après avoir échangé leurs idées sur la question, furent unanimement d'avis de demander la suppression des marchés à terme de laines peignées, attendu que tout essai de règlementation ne serait qu'un leurre et n'aurait aucune efficacité.

Le lendemain, 30 octobre, les dits délégués ont été présentés à M. le ministre du commerce, par *M. Dron, député de Tourcoing*, accompagné de *MM. Barbey, sénateur, Isaac Villain et le baron Reille députés, et Michau, député manufacturier*.

M. Dron a expliqué à M. le Ministre du commerce que, dans le tableau annexé au décret du 28 mai 1858, indiquant les marchandises susceptibles d'être vendues en vente publique, figuraient les « *Laines* » sans autre désignation ; que ce tableau avait été modifié par celui annexé au décret du 31 mai 1863 où le mot « *Laines* « est employé avec l'*expression restrictive* de « *Laines en suint et lavées* ». Il a démontré ainsi, qu'au point de vue législatif et administratif, le marché *à terme de Roubaix-Tourcoing* avait été créé irrégulièrement. La Caisse de liquidation de Roubaix s'autorise d'une lettre adressée à la Chambre de commerce de Roubaix, en 1877, par M. Ozenne, alors ministre du commerce, qui, étendant à la *laine peignée* la désignation de *laine lavée*, a émis l'avis que les ventes publiques de laines peignées pouvaient être établies sans un décret spécial. Il y a eu, de ce fait, une erreur d'interprétation, et il est hors de doute qu'une simple lettre ministérielle ne peut réformer un décret rendu en Conseil d'Etat, et dont les termes sont si limitatifs.

M. le ministre du commerce a reconnu le bien fondé des observations de M. Dron.

Celui ci a rappelé ensuite les plaintes formulées par divers intéressés, et notamment par les Chambres de commerce, les negociants et manufacturiers des centres industriels que nous venons de citer, et il a conclu que le seul remède efficace contre les abus et les effets néfastes du *marché à terme* était sa suppression pure et simple, en ce qui concerne les *laines peignées* qui, sans conteste, doivent être considérées comme *produit manufacturé*.

M. Liagre-Flipo, *de Tourcoing*, a pris ensuite la parole et a fait voir que le jeu qui s'est emparé du *marché à terme*, en a faussé le but et a amené des résultats absolument contraires à ceux que l'on attendait.

Il a démontré :

1° Que, loin de régulariser les prix, il établit des cours fictifs, résultat des opérations de jeu faites tantôt à la hausse, tantôt à la baisse, n'ayant aucun rapport avec la situation vraie de l'industrie, faussant les cours qui s'établissent ainsi en dehors de la loi de l'offre et de la demande.

2° Que la fabrique n'a jamais pu trouver dans les marchés les facilités d'approvisionnement que les promoteurs du *terme* lui avaient fait espérer, et ce, en raison de ce marché.

3° Que les opérations inscrites à la cote du *terme* représentent au moins dix fois les livraisons effectuées et la production réelle du type de Buenos-Ayres qui y est offert.

4° Que la suppression du *marché à terme* de Roubaix-Tourcoing ne peut avoir d'effet fâcheux sur le trafic de ces villes, non plus que sur les ports de Dunkerque et du Havre.

5° Que le *marché à terme* n'a point procuré aux producteurs de laine peignée les avantages qu'ils en attendaient; qui a contribué à accentuer les crises dans les autres centres de consommation, à l'avantage des pays de production de laine brute.

M. Liagre a montré en outre :

Qu'il n'existe pas de *marchés à terme sur les laines en Angleterre*, où se tient le plus grand marché de laines de l'Europe et où la consommation de cette matière est considérable. — Tout le commerce est oppposé à cette institution.

Que, s'il existe un *marché à terme sur laines peignées de La Plata à Leipzig*, les filateurs et fabricants allemands se sont coalisés depuis longtemps contre ce marché, s'engageant à n'acheter ni employer aucune filière en provenant, qu'il a dès lors perdu son importance.

De plus, ces mêmes industriels font, en ce moment, des démarches actives pour obtenir la suppression complète de ce marché.

Qu'une demande faite par une association de courtiers pour être autorisés à établir un marché similaire à *Berlin*, a été énergiquement repoussée par le gouvernement allemand.

Qu'il existe également un *marché à terme sur peignés à Anvers*, mais cette ville n'étant pas une place de fabrication de laine, il n'est alimenté que par le jeu. La Chambre de commerce de Verviers, seule ville industrielle importante de Belgique et faisant une grande consommation de laine, a condamné cette institution dans son rapport du 3e trimestre de l'année 1894, en constatant « qu'au lieu » de régulariser les cours, le marché à terme a » jeté une perturbation profonde et a causé un mal » incalculable. »

M. Pecquériaux, de *Sains-du-Nord*, a fait remarquer à M. le Ministre que le *marché à terme*, loin d'être un instrument de crédit, n'avait été qu'une cause de ruine et de discrédit. Le jeu qui s'y pratique a, non seulement, amené des catastrophes, mais il a atteint bien des fortunes, jeté le doute et la méfiance dans les esprits et fortement ébranlé le crédit, principalement sur les places où ce jeu a pris un grand développement, comme à Roubaix et à Tourcoing.

Il a démontré, au contraire, que le *marché à livrer* qui se pratique couramment entre négociants et industriels est un instrument de crédit utile et nécessaire; non seulement, il donne aux fabricants la faculté de se couvrir de leurs engagements en s'assurant, à l'avance, des livraisons à époques échelonnées et à des prix déterminés, mais il peut, en outre, porter sur des qualités variées nécessaires à

(1) Les représentants de Reims étaient : MM. Maurice Noirot et J. Poullot, manufacturiers, Eugène Gosset, Albert Lainé et Charles Brunette, négociants en laines.

BOURSE DE PARIS DU 30 DECEMBRE

Cours précédent	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 3 h.	Cour de clôt
100 52	3 0/0	...	...	100 62	100 70	
105 42	3 1/2 0/0	...	...	105 45	105 42	
3555 ..	Banq. de France	...	...	...	3555 ..	
...	B. d'Escompte	...	...	...	...	
770 .	Banq. de Paris	...	...	772 ..	772 ..	
700 .	Crédit Foncier	...	...	700 ..	700 ..	
750 .	Créd. Lyonnais	...	...	748 ..	757 ..	
...	Crédit Mobilier	...	...	...	...	
1170 .	Lyon	...	...	...	...	
1247 .	Nord	...	...	...	...	
...	Panama	...	...	...	...	
3315 .	Suez	...	...	3312 ..	3305 ..	
61 1/4	Extérieure	...	...	61 9/16	61 23/32	
85 .	Italien	...	...	85 70	85 70	
23 15/16	Portugais	...	...	./..	23 1/8	
102 11/16	Hongrois	...	...	103 1/8	102 3/8	
...	Egypte	...	...	...	...	
18 50	Turc	...	...	18 45	18 45	
330 75	Ottomans	...	...	330 ..	330 ..	
...	Lots turcs	...	...	...	92 50	
100 50	Russe consolidé	...	...	...	100 45	
88 15	Russe nouveau	...	...	88 20	88 20	
65 50	Russe Orient	...	...	...	65 50	
251 .	Autrichiens	...	...	750 ..	750 ..	
228 .	Lombards	...	...	225 ..	227 ..	
96 .	Nord Espagne	...	...	96 ..	97 ..	
430 .	Saragosse	...	...	430 ..	436 ..	
395 .	Méridionaux	...	...	395 ..	395 ..	
383 75	Rio-Tinto	...	...	383 ..	378 25	
118 .	Tharsis	...	...	131 25	131 57	
...	Alpines	...	...	...	480 ..	
...	Câbles	...	...	...	...	
...	Impérial	...	...	...	540 ..	
...	Dynamite	...	...	...	470 ..	
...	Mobilier espag.	...	...	...	...	
381 25	Tabacs turcs	...	...	...	388 ..	
...	Roubaix-T. 1892	...	...	...	...	
...	Feuz d'Autriche	...	...	...	60 50	
...	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	
...	Métaux	...	...	...	...	
...	Consolidés	...	...	...	...	
...	Russe 1880	...	...	...	...	
...	Gaz	...	...	...	...	
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	
...	Midi	...	...	...	...	
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	
...	Orléans	...	...	...	...	
...	Ouest	...	...	...	...	
...	Anglais	...	...	...	...	
...	Autriche or	...	...	...	...	
...	Belge 3 0/0	...	...	...	...	
...	Ville d'Amiens	...	...	...	...	
...	Lille 1880	...	...	...	...	
...	Lille 1892	...	...	...	...	
...	Ville de Lyon	...	...	...	...	
...	V. de Roubaix	...	...	...	...	

La clôture de la Bourse de Paris ne nous est pas encore parvenue.

Cours de clôture au comptant du 30 décembre

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
100 80 ./.	3 0/0	100 80 ./.
.. ./.	.. ./.	.. ./.
100 75 ./.	3 0/0 amortissable	100 75 ./.
105 70 ./.	3 1/2 0/0 1893	105 70 ./.

BOURSE DE LILLE DU 30 DÉCEMBRE

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 400	...	416 50	Bains Lillois	...	500 ..
» 90, r. 500	...	502 ..	Union lin. N.	...	410 ..
» 68, r. 500	...	513 ..	Gaz de Wazem	...	516 ..
» 77, r. 500	...	504 ..	Ch. fer Econ.	...	495 75
» 84, r. 400	...	404 ..	Denain Anzin.	...	525 ..
» 84, 1/4	...	406 ..	Cambrésis	...	315 ..
» 87, r. 400	...	404 ..	CHARBONNAGES		
» 93 r. 500	...	510 ..	Aniche, 12e	...	8310 ..
Roub.-r. 1860	...	41 50	Anzin, 100e d.	4200 .	4300 ..
Roubaix. 1893	...	505 ..	Blanzy	...	1870 ..
4 nlens	...	418 ..	Bruay	...	19300 ..
Dép. du Nord	...	158 ..	Bully-Gren., 6e	1990 .	1990 ..
Tourcoing 1878	...	265 ..	Campagnac	...	690 ..
Armentièr. 86	...	506 ..	Carvin	...	1800 ..
Douai, libérée	...	508 25	Courrières, 10e	4250 .	4300 ..
Valenciennes	...	270 ..	Crespin	...	93 ..
Verley, Decr.	...	1310 ..	Douchy	...	650 ..
Cie Platel et Cie	...	240 ..	Dourges	...	7200 ..
Crédit d. Nord	...	841 25	Drocourt, 4es	...	4715 ..
H. Devilder	...	1725 ..	Escarpelle	...	2325 ..
Banq. ré. Nord	...	500 ..	Epinac	...	600 ..
Cie Esc. Roub.	...	...	Ferfay	...	380 ..
Gaz de Wazem	...	481 25	Albi	...	730 ..
Le Nord, ass.	...	1200 ..	Lens	...	2300 .
Union g. Nord	...	455 ..	Lens (400